



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-085

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-01-31-00082 - Décision attributive de financement n° DOS/SDES/AR/FIR/2023/174 Au titre du fonds d'intervention régional applicable en 2023 A L INSTITUT A CALMETTE - CAMIERS (FINESS N° 620112607/ SIRET N° 26620939400011) (3 pages)	Page 4
R32-2023-01-31-00083 - Décision attributive de financement n° DOS/SDES/AR/FIR/2023/175 Au titre du fonds d'intervention régional applicable en 2023 A L EPSMD DE L AISNE PREMONTRE (FINESS N° 020000295/ SIRET N° 26020034000016) (3 pages)	Page 8
R32-2023-01-31-00084 - Décision attributive de financement n° DOS/SDES/AR/FIR/2023/180 Au titre du fonds d'intervention régional applicable en 2023 A HL GRANDVILLIERS (FINESS N° 600108948 / SIRET N° 26600023100016) (3 pages)	Page 12

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2023-02-23-00018 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - SCEA DU MOULIN DE SERQUES (6 pages)	Page 16
R32-2023-02-23-00019 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - SCEA FERME DUCROCQ (3 pages)	Page 23
R32-2023-02-23-00009 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - TESSON Pierre (3 pages)	Page 27
R32-2023-02-23-00010 - Contrôle des structures - Rescrit - BERTHE Remi.odt (3 pages)	Page 31
R32-2023-02-23-00011 - Contrôle des structures - Rescrit - BERTHE Romain.odt (3 pages)	Page 35
R32-2023-02-23-00020 - Contrôle des structures - Rescrit - DELERUE Nathalie.odt (3 pages)	Page 39
R32-2023-02-23-00021 - Contrôle des structures - Rescrit - DUBRULLE Yves.odt (3 pages)	Page 43
R32-2023-02-23-00022 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DELDIQUE.odt (5 pages)	Page 47
R32-2023-02-23-00023 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DES CHAMPS VERTS.odt (7 pages)	Page 53
R32-2023-02-23-00024 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DES FOURMIS.odt (7 pages)	Page 61
R32-2023-02-23-00025 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL LEDENT.odt (6 pages)	Page 69

R32-2023-02-23-00026 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC HEUMEZ.odt (10 pages)	Page 76
R32-2023-02-23-00027 - Contrôle des structures - Rescrit - GOUBET Maxime.odt (3 pages)	Page 87
R32-2023-02-23-00028 - Contrôle des structures - Retrait de décision - SCEA SAINT HUBERT (6 pages)	Page 91

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-01-31-00082

Décision attributive de financement n°
DOS/SDES/AR/FIR/2023/174 Au titre du fonds
d'intervention régional applicable en 2023 A
L INSTITUT A CALMETTE - CAMIERS (FINESS N°
620112607/ SIRET N° 26620939400011)

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/174

AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2023 A L'

INSTITUT A. CALMETTE CAMIERS

(FINESS N°620112607 / SIRET N°26620939400011)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 15 novembre 2022 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu le contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficienc e des Soins (CAQES) signé le 29 décembre 2017, notamment son article 10-6 ;

Vu le budget initial du budget annexe FIR de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France consacré à la gestion des crédits du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2023 approuvé en Conseil de Surveillance du 06 décembre 2022 ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et l'INSTITUT A. CALMETTE CAMIERS, et ses avenants ultérieurs ;

Vu la décision attributive de financement N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/76 ;

Vu le courrier de l'Agence régionale de santé des Hauts de France en date du 17 octobre 2022 relatif à l'attribution du montant final d'intéressement dans le cadre de l'évaluation des objectifs 2021 du volet socle CAQES, et le cas échéant, du volet additionnel sur l'amélioration de la qualité et l'organisation des soins portant sur les transports.

DECIDE

Article 1 : La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la décision attributive de financement N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/76.

Article 2 : Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale pour l'exercice 2023 à l'INSTITUT A. CALMETTE CAMIERS est fixé à **230 325 € euros**.

Article 3 : Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à **850 € euros**.

Article 4 : Un tableau annexé à la présente décision détail les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2023.

Article 5 : Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versement unique par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

Article 6 : La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 janvier 2023

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
et par délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

2

ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/174 en date du 31/01/2023
PRISE AU TITRE DU FIR 2023.
INSTITUT A. CALMETTE CAMIERS
FINESS N° 620112607 / SIRET N° 26620939400011

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/76 en date du 10/01/2023

Sous total - versement douzième : 229 475 €

4.2.8 Aides l'investissement – Hors plan national
Versement Douzième : 229 475 €

Total Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/76 : 229 475 €

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/174 en date du 31/01/2023

Sous total - versement unique : 850 €

4.02.10 Intéressement CAQES - Total
Versement Unique : 850 €

• **Intéressement CAQES : 850 €**

Montant total versé au titre du FIR 2023 : 230 325 €
Dont : 850 € en versement unique
229 475 € en versement douzième

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-01-31-00083

Décision attributive de financement n°
DOS/SDES/AR/FIR/2023/175 Au titre du fonds
d'intervention régional applicable en 2023 A L
EPSMD DE L AISNE PREMONTRE (FINESS N°
020000295/ SIRET N° 26020034000016)

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/175

AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2023 A L'

EPSMD DE L' AISNE - PREMONTRE

(FINESS N°020000295 / SIRET N°26020034000016)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 15 novembre 2022 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu le contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Effizienz des Soins (CAQES) signé le 29 décembre 2017, notamment son article 10-6 ;

Vu le budget initial du budget annexe FIR de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France consacré à la gestion des crédits du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2023 approuvé en Conseil de Surveillance du 06 décembre 2022 ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et l'EPSMD DE L' AISNE - PREMONTRE, et ses avenants ultérieurs ;

Vu la décision attributive de financement N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/77 ;

Vu le courrier de l'Agence régionale de santé des Hauts de France en date du 17 octobre 2022 relatif à l'attribution du montant final d'intéressement dans le cadre de l'évaluation des objectifs 2021 du volet socle CAQES, et le cas échéant, du volet additionnel sur l'amélioration de la qualité et l'organisation des soins portant sur les transports.

DECIDE

Article 1 : La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la décision attributive de financement N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/77.

Article 2 : Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale pour l'exercice 2023 au EPSMD DE L' AISNE - PREMONTRE est fixé à **846 154 € euros**.

Article 3 : Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à **4 099 € euros**.

Article 4 : Un tableau annexé à la présente décision détail les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2023.

Article 5 : Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versement unique par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

Article 6 : La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 janvier 2023

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
et par délégation,

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

2

**ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/175 en date du 31/01/2023
PRISE AU TITRE DU FIR 2023
EPSMD DE L' AISNE - PREMONTRE
FINESS N°020000295 / SIRET N° 26020034000016**

**DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/77 en date du 10/01/2023**

Sous total - versement douzième : 842 055 €

**4.2.8 Aides l'investissement – Hors plan national
Versement Douzième : 842 055 €**

Total Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/77 : 842 055 €

**DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/175 en date du 31/01/2023**

Sous total - versement unique : 4 099 €

**4.02.10 Intéressement CAQES - Total
Versement Unique : 4 099 €**

- Intéressement CAQES : 4 099 €**

Montant total versé au titre du FIR 2023 : 846 154 €

Dont : 4 099 € en versement unique

842 055 € en versement douzième

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-01-31-00084

Décision attributive de financement n°
DOS/SDES/AR/FIR/2023/180 Au titre du fonds
d'intervention régional applicable en 2023 A HL
GRANDVILLIERS (FINESS N° 600108948 / SIRET
N° 26600023100016)

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/180

AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2023 A L'

HL GRANDVILLIERS

(FINESS N°600108948/ SIRET N°26600023100016)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 15 novembre 2022 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu le contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Effizienz des Soins (CAQES) signé le 29 décembre 2017, notamment son article 10-6 ;

Vu le budget initial du budget annexe FIR de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France consacré à la gestion des crédits du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2023 approuvé en Conseil de Surveillance du 06 décembre 2022 ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et l'HL GRANDVILLIERS, et ses avenants ultérieurs ;

Vu le courrier de l'Agence régionale de santé des Hauts de France en date du 17 octobre 2022 relatif à l'attribution du montant final d'intéressement dans le cadre de l'évaluation des objectifs 2021 du volet socle CAQES, et le cas échéant, du volet additionnel sur l'amélioration de la qualité et l'organisation des soins portant sur les transports.

DECIDE

Article 1 : Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'exercice 2023 au HL GRANDVILLIERS est fixé à **4 250 € euros**.

Article 2 : Un tableau annexé à la présente décision détail les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2023.

Article 3 : Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versement unique par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

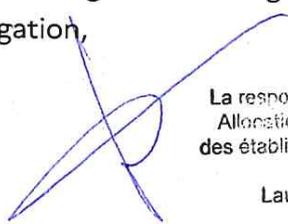
Article 4 : La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 : Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 31 janvier 2023

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
et par délégation,



La responsable du service
Allouction de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

**ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT
N° DOS/SDES/AR/FIR/2023/180 en date du 31/01/2023
PRISE AU TITRE DU FIR 2023
HL GRANDVILLIERS
FINESS N° 600108948 /SIRET N° 26600023100016**

Sous total - versement unique : 4 250 €

4.02.10 Intéressement CAQES - Total

Versement Unique : 4 250 €

-
- *Intéressement CAQES : 4 250 €*
-

Montant total versé au titre du FIR 2023 : 4 250 €

Dont : 4 250 € en versement unique

DRAAF

R32-2023-02-23-00018

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - SCEA DU
MOULIN DE SERQUES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-22516
Réf DRAAF : 24

SCEA DU MOULIN DE SERQUES
**Madame, Monsieur SEYNAEVE Paul, FOURCROY Anne-
Marie**
40 impasse de la clé des champs
62910 SERQUES

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Nous avons réceptionné le 29/11/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 34 ha 98 a 00 ca dans le cadre de la transformation de l'exploitation individuelle de Madame FOURCROY Anne-Marie en SCEA avec l'installation de Monsieur SEYNAEVE Paul au sein de la SCEA avec apport de 26 ha 70 a provenant de l'exploitation de Madame, Monsieur CLAY Marie-Madeleine et Philippe dont le siège social est à SERQUES. Cette demande a été enregistrée complète le 17/01/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- la SCEA exploitera après opération une surface de 61 ha 08 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- Monsieur SEYNAEVE Paul remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur SEYNAEVE Paul est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/6

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/6

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22516**

SCEA DU MOULIN DE SERQUES à SERQUES a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 26 ha 10 a 00 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitation antérieure
SERQUES	AE294	2 ha 70 a 00 ca	CLAY Marie-Madeleine CLAY Philippe
	AE301		
	ZA16	2 ha 20 a 00 ca	
	ZA109	2 ha 20 a 00 ca	
	ZA20	1 ha 90 a 00 ca	
	ZA49	3 ha 14 a 00 ca	
	ZB53	1 ha 10 a 00 ca	
	ZB62	1 ha 34 a 00 ca	
	ZB76	1 ha 84 a 00 ca	
	AI348	ha 41 a 00 ca	
	ZC221	3 ha 64 a 00 ca	
	ZC222		
	ZC223		
	ZC226		
	ZC55	2 ha 50 a 00 ca	
	ZD08	ha 85 a 00 ca	
AE76	ha 38 a 00 ca		
MOULLE	ZE48	2 ha 50 a 00 ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. RSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Culte Spécialisée et Non Taxée			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	PTQ	Sub. Fisc CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A			Ca	EurosCts
62	455	F	00047		A	0216		04	T			021	90			1103	F
					A	0245		03	T			064	60		5112	F	
					A	0251		02	T			085	00		6559	F	
												* TOTAL	DU COMPTE =	17150	14774		FOULON GENEVIEVE GABRIELL
62	455	F	00073		A	0217		04	T			103	70		5221	F	LA SOE RIE
												* TOTAL	DU COMPTE =	10370	8221		FOURCROY BEATRICE LUCIENW
62	455	F	00075		A	0180		02	T			011	10		1119	F	LES MAISON
					A	0182		02	T			005	60		565	F	LES MAISON
					A	0183		J 01	T			002	90		334	F	LES MAISON
					A	0183		K 02	T			002	90		293	F	LES MAISON
					A	0184		J 01	T			031	35		3608	F	LES MAISON
					A	0184		K 02	T			031	35		3156	F	LES MAISON
					A	0185		01	T			018	00		2072	F	LES MAISON
					A	0186		01	T			018	00		2072	F	LES MAISON
					A	0187		01	T			049	05		5645	F	LES MAISON
					A	0188		01	T			053	90		6203	F	LES MAISON
												* TOTAL	DU COMPTE =	22415	25067		FOURCROY DELPHINE CATHERI
62	455	F	00076		A	0091		J 02	P			128	12		11963	F	LE ROUGE F
					A	0091		K 03	P			128	13		6451	F	LE ROUGE F
												* TOTAL	DU COMPTE =	28625	18434		FOURCROY GENEVIEVE MARIE
62	455	F	00085		ZA	0023		J 02	T			214	11		21560	F	LES FONTIN
					ZA	0023		K 03	T			018	58		1470	F	LES FONTIN
												* TOTAL	DU COMPTE =	23269	23030		FOULON GENEVIEVE GABRIELL
62	455	F	00086		ZA	0019		J 02	T			127	21		12611	F	LES MOULL
					ZA	0019		K 03	T			004	57		361	F	LES MOULL
												* TOTAL	DU COMPTE =	13178	13172		FOULON GENEVIEVE GABRIELL
62	455	F	00087		ZA	0018		J 02	T			140	69		14168	F	LES MOULL
					ZA	0018		K 03	T			004	92		390	F	LES MOULL
												* TOTAL	DU COMPTE =	14561	14558		FOULON GENEVIEVE GABRIELL
62	455	F	00041	C	ZA	0001		04	T			043	95		2214	F	LE BOURC P
					ZA	0020		J 02	T			039	87		4014	F	LES MOULL
					ZA	0020		K 03	T			001	05		064	F	LES MOULL
												* TOTAL	DU COMPTE =	08490	6312		LIME JEANNE MARIE MENE
62	455	S	00013		A	0171		02	T			014	20		1429	F	LES MAISON
					A	0239		J 01	T			077	54		8926	F	LA CAMPAGN
					A	0239		K 02	T			036	78		3903	F	LA CAMPAGN
					A	0253		01	T			013	40		1543	F	LA CAMPAGN

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. NSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			R.C REEL									
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	STG	Sub-Foa	CLASSE	Group	Culture	ANT	CULT GAD	Ha	A		Ca	EurosCts	2/3	4/	5/ Non Taxée	
62	455	S	00013		A	0258			01	T				03580			4098	F			LA CAMPAGN	
					A	0259			01	T				04405			5071	F			LA CAMPAGN	
					ZA	0021			J	02	T			22427			22583	F			LES MOULL	
					ZA	0021			K	03	T			07898			6249	F			LES MOULL	
									* TOTAL DU COMPTE =					52678			53802				SERGEANT CHRISTIAN	
					* TOTAL COMMUNE D' HOCQUINGHEN									206419			193361					
62	506	F	00160		D	0330			J	02	P			13470			15023	F			LE BREUL	
					D	0330			K	03	P			13470			12119	F			LE BREUL	
									* TOTAL DU COMPTE =					26840			27142				FOURCROY FREDERIC JEAN PA	
62	506	F	00168		ZK	0070			02	T				17124			17868	F			LE CLAYE	
									* TOTAL DU COMPTE =					17124			17868				FOULON GENEVIEVE GABRIELL	
62	506	S	00112		D	0328			03	P				10960			9861	F			LE BREUL	
									* TOTAL DU COMPTE =					10960			9861				SERGEANT CHRISTIAN	
					* TOTAL COMMUNE DE LICQUES									55024			54871					
62	803	F	00087		A	0019			01	T				04970			4649	F			LES FLOTTI	
					A	0020			J	01	T			07928			7415	F			LES FLOTTI	
					A	0020			K	02	T			07927			6274	F			LES FLOTTI	
					A	0021			02	T				02755			2181	F			LES CORBOU	
									* TOTAL DU COMPTE =					23680			20519				FOURCROY FREDERIC JEAN PA	
62	803	S	00027		A	0030			02	P				03870			3283	F			LES CORBOU	
									* TOTAL DU COMPTE =					03870			3283				SERGEANT CHRISTIAN	
					* TOTAL COMMUNE DE SURQUES									27660			23802					
									Parcelles total					337333			309060					
									Total R.C. des terres taxées								309060				dont 0,00 en propriété	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00019

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - SCEA FERME
DUCROCQ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

SCEA FERME DUCROCQ
Monsieur DUCROCQ Antoine
238 rue du marais
62120 ROQUETOIRE

Réf.: 62-22569
Réf DRAAF : 15

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 15/12/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 94 a 67 ca dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 26/12/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement libres d'occupation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 56 ha 94 a 67 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22569**

SCEA FERME DUCROCQ à ROQUETOIRE a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 94 a 67 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
AIRE SUR LA LYS	BS277	ha 80 a 10 ca
	BS79	ha 40 a 39 ca
	BS80	1 ha 01 a 20 ca
	BS82	ha 72 a 98 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00009

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - TESSON
Pierre



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole
DDT de l'Aisne
Service structure agricole

Réf.: NS 02-2023-014
Réf DRAAF : 22

MONSIEUR TESSON PIERRE

**19 GRAND RUE
02450 OISY**

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 23/12/2022, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 287ha60a04ca dans le cadre de votre installation au sein de la société, GAEC TESSON. Cette demande a été enregistrée complète le 31/01/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par GAEC TESSON à OISY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III. de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°NS 02-2023-014

MONSIEUR TESSON PIERRE demeurant à **OISY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 287ha60a04ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
BOUE	A 83, A 328, A 208, A 238, A 239, A 180, A 181, A 182, A 183, A 184, B 47, B 48, A 196, A 197, A 206, A 221, A 222, A 223, A 225, A 226, A 227, A 228, A 229, A 230, A 233, A 236, A 237, A 243, A 245, A 281, A 207, A 231, A 232, A 272, A 274, A 277, A 278, A 279, A 280, B 46	43ha55a97ca
ETREUX	AH 160, ZC 8, AH 161	2ha82a28ca
FESMY-LE-SART	B 59, B 60, B 34, B 43, B 47, B 48, B 49, B 53, B 220, B 244, C 357, C 358, C 488, C 489, C 493, C 494, C 495, C 496, C 498	26ha28a93ca
LE-NOUVION-EN-THIERACHE	A 96, A 97, A 91, A 92, A 207, A 208, A 214, A 215, A 217, A 218	7ha54a86ca
OISY	ZH 55, ZI 27, ZA 43, ZB 6, ZH 11, ZI 28, A 650, ZH 40, ZI 26, ZA 36, ZA 37, ZH 57, ZA 46, B 414, B 535, B 536, B 542, B 614, B 622, ZB 19, ZB 20, ZI 13, ZI 14, ZI 17, ZI 29, B 534, B 541, B 533, B 540	90ha26a34ca
VENEROLLES	ZC 23, ZC 24, ZC 27, ZD 3, ZC 1, ZM 3, ZM 4, ZN 62, ZC 7, ZC 8, ZC 13, ZC 14, ZC 20, ZC 21, ZC 22, ZM 5	91ha49a50ca
WASSIGNY	A 510, A 514, A 515, A 516, A 517, A 518, A 446, A 524, A 945, A 639, A 845, A 940, A 943, B 364, B 365, B 899, B 902, B 903	26ha33a76ca
TOTAL SUPERFICIES		287ha60a04ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00010

Contrôle des structures - Rescrit - BERTHE
Remi.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole
DDT de l'Aisne
Service structure agricole

MONSIEUR BERTHE Rémi
1 RUE HEUREUSE
02140 LANDOUZY-LA-VILLE

Réf. : RES 02-2023-001
Réf DRAAF : 27

Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : Article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 21/02/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation au sein de la société, GAEC DES ANDIERS en qualité d'associé exploitant sur une surface de 112ha43a22ca.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région de Picardie arrêté le 14 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100ha, ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé..

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le Préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°RES 02-2023-001

MONSIEUR BERTHE REMI demeurant à **LANDOUZY-LA-VILLE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 112ha43a22ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
EPARCY	AC 27, AC 28, AB 103, ZA 1, ZB 12, ZC 17, ZC 18, ZC 10, ZC 11, AK 5, ZC 12, ZC 16, AC 29, AL 12	21ha74a00ca
LANDOUZY-LA-VILLE	ZK 23, ZM 17, ZN 27, ZN 32, ZN 51, ZR 1, ZR 2, ZK 43, ZK 50, ZN 11, ZN 12, AB 34, ZN 13, ZN 20, ZK 21, ZM 25, ZM 15, ZM 28, ZM 30, ZM 29, ZM 18, ZK 41, ZI 5, ZM 26, ZM 27, AD 16	63ha13a84ca
PLOMION	ZP 39, ZL 41, ZI 12, ZL 40, ZL 13, ZP 38	16ha27a61ca
MARTIGNY	ZS 88, ZS 90, ZS 70, ZK 37, ZN 40	11ha27a57ca
BUCILLY	ZB 76	20ca
TOTAL SUPERFICIES		112ha43a22ca

DRAAF

R32-2023-02-23-00011

Contrôle des structures - Rescrit - BERTHE
Romain.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole
DDT de l'Aisne
Service structure agricole

MONSIEUR BERTHE Romain
41 RUE DES BOEUFS
02140 LANDOUZY-LA-VILLE

Réf. : RES 02-2023-002
Réf DRAAF : 28

Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : Article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 21/02/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation au sein de la GAEC DES ANDIERS, en qualité d'associé exploitant sur une surface de 140ha51a05ca.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région de Picardie arrêté le 14 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100ha, ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé..

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le Préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°RES 02-2023-002**

MONSIEUR BERTHE ROMAIN demeurant à **LANDOUZY-LA-VILLE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 140ha51a05ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
BUCILLY	ZB 77, ZB 78, ZB 79, ZB 76	02ha32a00ca
EPARCY	ZB 13, ZB 14, ZB 15, ZC 34, AC 27, AC 28, AB 103, ZA 1, ZB 12, ZC 17, ZC 18, ZC 10, ZC 11, AK 5, ZC 12, ZC 16, AC 29	22ha91a35ca
LANDOUZY-LA-VILLE	ZK 20, ZR 41, ZR 50, ZK 37, ZT 33, ZK 51, ZK 53, ZK 54, ZN 16, ZK 23, ZM 17, ZN 27, ZN 32, ZN 51, ZR 1, ZR 2, ZK 43, ZK 50, ZN 11, ZN 12, AB 34, ZN 13, ZN 20, ZK 21	87ha72a52ca
PLOMION	ZP 39, ZL 41, ZI 12, ZL 40, ZL 13, ZP 38	16ha27a61ca
MARTIGNY	ZS 88, ZS 90, ZS 70, ZK 37, ZN 40	11ha27a57ca
TOTAL SUPERFICIES		140ha51a05ca

DRAAF

R32-2023-02-23-00020

Contrôle des structures - Rescrit - DELERUE
Nathalie.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Madame DELERUE Nathalie

32 rue de Warembourg

62400 ESSARS

Réf. :62-22579

Réf. DRAAF : 13

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 23/12/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 8 ha 11 a 25 ca, inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactive,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle des structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la commune sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blandine CUVELLIER', written over a faint circular stamp.

Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22579

Madame DELERUE Nathalie à Warembourg a déposé un rescrit pour 8 ha 11 a 25 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
ESSARS	ZB 0227	1 ha 78 a 63 ca
	ZB 0079	0 ha 40 a 40 ca
	ZB 0080	0 ha 43 a 30 ca
	ZB 0081	0 ha 09 a 80 ca
	ZB 0082	1 ha 19 a 50 ca
	ZB 0049	1 ha 28 a 00 ca
	ZB 0050	1 ha 27 a 60 ca
	ZB 0051	0 ha 09 a 45 ca
	ZB 0052	0 ha 66 a 70 ca
	ZB 0008	0 ha 56 a 60 ca
	AH 0053	0 ha 31 a 27 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00021

Contrôle des structures - Rescrit - DUBRULLE
Yves.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Monsieur DUBRULLE Yves

6 bis rue de l'Église

62138 VIOLAINES

Réf. :62-22577

Réf. DRAAF : 22

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 22/12/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'agrandissement de votre exploitation individuelle.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 55 ha 06 a 04 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22577

Monsieur DUBRULLE Yves demeurant à **VIOLAINES** a déposé un rescrit pour : 10 ha 43 a 04 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
RICHEBOURG	AH155	9 ha 37 a 85 ca
VIOLAINES	ZD89	1 ha 05 a 19 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2023-02-23-00022

Contrôle des structures - Rescrit - EARL
DELDIQUE.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Monsieur DELDICQUE Tanguy

EARL DELDICQUE

94 rue Hapsart

62570 HELFAUT

Réf. :62-22555

Réf. DRAAF : 17

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 14/12/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur DELDICQUE Tanguy au sein de l'EARL DELDICQUE sans apport de superficie supplémentaire. La liste des parcelles exploitées par l'EARL DELDICQUE est reprise en annexe.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/5

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/5

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22555**

Monsieur **DELDICQUE Tanguy** - EARL DELDICQUEEARL DELDICQUE à **HELFAUT** a déposé un rescrit pour : 113 ha 19 a 76 ca

Commune	Réf cadas.	Surface exacte
ARQUES	G 211	ha . 98 a. 02 ca.
ARQUES	G 212	ha . 84 a. 46 ca.
ARQUES	G 213	ha . 70 a. 92 ca.
ARQUES	G 214	1 ha . 51 a. 43 ca.
BLENDECQUES	AC 234	2 ha . 18 a. 60 ca.
LONGUENESSE	AS 185	ha . 34 a. 90 ca.
LONGUENESSE	AS 188	ha . 51 a. 53 ca.
ARQUES	A 7	3 ha . 86 a. 14 ca.
ARQUES	A 4	1 ha . 10 a. 60 ca.
ARQUES	A 15	2 ha . 40 a. 30 ca.
ARQUES	A 16	1 ha . 33 a. 20 ca.
HELFAUT	ZD 45	ha . 25 a. 13 ca.
HELFAUT	ZD 21	ha . 14 a. 96 ca.
HELFAUT	ZD 22	ha . 8 a. 45 ca.
HELFAUT	ZH 2	ha . 52 a. 95 ca.
HELFAUT	ZH 24	1 ha . 02 a. 90 ca.
ECQUES	ZA 205	5 ha . 36 a. 71 ca.
HELFAUT	ZC 36	ha . 45 a. 23 ca.
HELFAUT	ZC 37	2 ha . 24 a. 67 ca.
HELFAUT	ZD 44	ha . 47 a. 84 ca.
HELFAUT	ZH 199	1 ha . 62 a. 82 ca.
HELFAUT	ZC 38	1 ha . 49 a. 37 ca.
ECQUES	ZA 208	1 ha . 64 a. 85 ca.
ECQUES	ZA 207	1 ha . 18 a. 49 ca.
HELFAUT	ZD 42	1 ha . 07 a. 11 ca.
ECQUES	ZA 229	ha . 56 a. 30 ca.
ECQUES	ZA 230	1 ha . 40 a. 30 ca.
ECQUES	ZA 6	ha . 94 a. 03 ca.
HELFAUT	ZD 8	1 ha . 61 a. 10 ca.
HELFAUT	ZD 9	1 ha . 94 a. 31 ca.
HELFAUT	ZD 10	ha . 44 a. 09 ca.
HELFAUT	ZD 27	1 ha . 31 a. 05 ca.
ECQUES	ZA 206	ha . 31 a. 42 ca.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

HELFAUT	ZH 31	ha . 49 a. 45 ca.
HELFAUT	ZD 41	ha . 95 a. 59 ca.
ECQUES	ZA 12B	ha . 97 a. 37 ca.
HELFAUT	ZD 43	1 ha . 91 a. 26 ca.
HELFAUT	ZC 35	ha . 75 a. 39 ca.
HELFAUT	ZC 33	ha . 33 a. 23 ca.
HELFAUT	ZC 34	ha . 28 a. 46 ca.
HELFAUT	ZH 30	1 ha . 51 a. 41 ca.
HELFAUT	ZB 13B	1 ha . 90 a. 24 ca.
ECQUES	ZA 131	1 ha . 15 a. 46 ca.
BELLINGHEM	ZC 4	ha . 16 a. 52 ca.
BELLINGHEM	ZC 5	ha . 85 a. 29 ca.
ARQUES	A 5	ha . 17 a. 46 ca.
ARQUES	A 6	ha . 20 a. 28 ca.
SAINT OMER	AP 49	4 ha . 89 a. 70 ca.
ARQUES	A 80	ha . 80 a. 78 ca.
SAINT OMER	ZA 331	ha . 64 a. 61 ca.
SAINT OMER	ZA 227	1 ha . 91 a. 57 ca.
LONGUENESSE	AP 77	1 ha . 54 a. 62 ca.
LONGUENESSE	AP 82	ha . 66 a. 58 ca.
CLAIMARAIS	A 536	ha . 97 a. 40 ca.
CLAIMARAIS	A 537	2 ha . 84 a. 00 ca.
CLAIMARAIS	A 538	4 ha . 60 a. 40 ca.
CLAIMARAIS	A 539	ha . 38 a. 30 ca.
CLAIMARAIS	A 542	ha . 15 a. 20 ca.
CLAIMARAIS	A 543	ha . 14 a. 40 ca.
CLAIMARAIS	A 544	ha . 34 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	A 545	ha . 33 a. 90 ca.
CLAIMARAIS	A 546	ha . 14 a. 40 ca.
CLAIMARAIS	A 547	ha . 13 a. 65 ca.
CLAIMARAIS	A 548	ha . 42 a. 25 ca.
CLAIMARAIS	A 549	ha . 33 a. 35 ca.
CLAIMARAIS	A 550	ha . 14 a. 00 ca.
CLAIMARAIS	A 551	ha . 29 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	A 552	ha . 30 a. 80 ca.
CLAIMARAIS	A 553	ha . 33 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	A 554	ha . 34 a. 80 ca.
CLAIMARAIS	A 556	ha . 55 a. 50 ca.
CLAIMARAIS	A 598	ha . 47 a. 95 ca.
CLAIMARAIS	A 599	4 ha . 31 a. 45 ca.
CLAIMARAIS	A 600	ha . 49 a. 20 ca.
CLAIMARAIS	A 601	ha . 51 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	A 602	ha . 51 a. 85 ca.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

CLAIMARAIS	A 603	ha . 52 a. 10 ca.
CLAIMARAIS	A 604	ha . 57 a. 00 ca.
CLAIMARAIS	A 605	ha . 66 a. 30 ca.
CLAIMARAIS	A 606	ha . 67 a. 00 ca.
CLAIMARAIS	A 607	ha . 15 a. 90 ca.
CLAIMARAIS	A 608	ha . 42 a. 70 ca.
CLAIMARAIS	A 609	ha . 56 a. 70 ca.
CLAIMARAIS	A 610	1 ha . 12 a. 25 ca.
CLAIMARAIS	A 611	1 ha . 15 a. 70 ca.
CLAIMARAIS	A 612	1 ha . 20 a. 90 ca.
CLAIMARAIS	A 941	ha . 39 a. 10 ca.
CLAIMARAIS	A 942	ha . 28 a. 00 ca.
CLAIMARAIS	A 978	2 ha . 11 a. 70 ca.
CLAIMARAIS	A 980	ha . 34 a. 59 ca.
CLAIMARAIS	A 1442	1 ha . 51 a. 37 ca.
CLAIMARAIS	A 591	ha . 3 a. 30 ca.
CLAIMARAIS	A 1443	1 ha . 58 a. 47 ca.
CLAIMARAIS	A 1207	6 ha . 08 a. 42 ca.
CLAIMARAIS	A 593	ha . 59 a. 35 ca.
CLAIMARAIS	A 596	ha . 59 a. 35 ca.
CLAIMARAIS	A 597	ha . 87 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	A 594	ha . 55 a. 05 ca.
CLAIMARAIS	A 590	ha . 23 a. 95 ca.
CLAIMARAIS	A 592	ha . 62 a. 65 ca.
CLAIMARAIS	A 595	ha . 57 a. 25 ca.
CLAIMARAIS	A 613	ha . 58 a. 60 ca.
CLAIMARAIS	D 534	3 ha . 02 a. 21 ca.
CLAIMARAIS	D 532	2 ha . 90 a. 60 ca.
Surface totale		113 ha . 19 a. 76 ca.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00023

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DES
CHAMPS VERTS.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23048
Réf. DRAAF : 26

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DES CHAMPS VERTS
Monsieur DELABRE Michel
11 rue du cornet
62490 IZEL LES EQUERCHIN

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 01/02/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation, sans autre modification, d'une exploitation individuelle détenue par une personne physique qui en devient l'unique associé exploitant.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Références cadastrales des biens objet de la demande

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/7

EARL DES CHAMPS VERTS à IZEL LES EQUERCHIN a déposé un rescrit pour : 79 ha 51 a 50 c

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	250	+	00822	O	ZB	0085			02	T			055	41	
									* TOTAL DU COMPTE =				055	41	
62	250	D	01225		ZB	0076			02	T			020	30	
					ZB	0086			02	T			015	62	
					ZB	0087			02	T			047	91	
									* TOTAL DU COMPTE =				083	83	
									* TOTAL COMMUNE DE COURRIERES				139	24	
62	274	+	00165	O	ZD	0077			02	T			027	58	
									* TOTAL DU COMPTE =				027	58	
62	274	D	00629		ZD	0020			02	T			023	60	
					ZD	0021			02	T			021	61	
					ZD	0023			02	T			023	90	
									* TOTAL DU COMPTE =				069	11	
62	274	D	00751	O	ZD	0072			02	T			029	39	
									* TOTAL DU COMPTE =				029	39	
62	274	F	00142		ZD	0141			02	T			079	59	
									* TOTAL DU COMPTE =				079	59	
62	274	L	00354		ZD	0024			02	T			021	39	
									* TOTAL DU COMPTE =				021	39	

a

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
 courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Frac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													(1)	Ha	A
62	274	L	00370		ZD	0026			02	T			0	05	82
									* TOTAL DU COMPTE =				0	05	82
62	274	O	00076		AM	0060			01	T			0	59	13
					ZD	0022			02	T			1	09	65
					ZD	0070			02	T			1	11	00
					ZD	0071			02	T			0	54	27
					ZD	0074			02	T			0	12	91
									* TOTAL DU COMPTE =				3	46	96
62	274	P	00311		ZD	0027			02	T			1	87	99
					ZD	0076			02	T			0	39	77
									* TOTAL DU COMPTE =				2	27	76
62	274	W	00234		ZD	0025			02	T			0	30	36
									* TOTAL DU COMPTE =				0	30	36
									* TOTAL COMMUNE DE DOURGES				8	37	96
62	427	+	02010	O	ZP	0126			03	T			0	18	29
									* TOTAL DU COMPTE =				0	18	29
62	427	A	00479	O	ZP	0133			03	T			0	60	88
									* TOTAL DU COMPTE =				0	60	88
62	427	C	00551		BY	0056			02	T			0	10	11
									* TOTAL DU COMPTE =				0	10	11
62	427	C	01436	O	ZP	0132			03	T			0	57	22
									* TOTAL DU COMPTE =				0	57	22
62	427	C	01489		ZP	0134			03	T			0	15	91
									* TOTAL DU COMPTE =				0	15	91
62	427	D	03246		ZP	0128			03	T			0	02	18
					ZP	0130			03	T			0	35	64
					ZP	0135			03	T			0	45	94
					ZP	0136			03	T			0	42	57
					ZP	0160			03	T			0	10	90
									* TOTAL DU COMPTE =				1	37	23
62	427	D	04156	O	ZR	0060			02	T			0	14	18
									* TOTAL DU COMPTE =				0	14	18

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub/Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	
			(1)												
62	427	D	04560		ZP	0127			03	T			0	42 26	
									* TOTAL DU COMPTE =				0	42 26	
62	427	P	01109		ZP	0138			J	04	T		2	08 47	
					ZP	0138			K	03	T		1	04 23	
									* TOTAL DU COMPTE =				3	12 70	
62	427	P	01435		ZP	0137			03	T			2	08 65	
					ZR	0061			02	T			0	08 65	
									* TOTAL DU COMPTE =				2	17 30	
62	427	P	01454		ZP	0131			03	T			0	11 99	
									* TOTAL DU COMPTE =				0	11 99	
					* TOTAL COMMUNE D' HENIN BEAUMONT									8	98 07
62	476	+	00004	O	ZS	0040			01	T			0	21 70	
									* TOTAL DU COMPTE =				0	21 70	
62	476	+	00008		ZS	0047			01	T			1	21 82	
									* TOTAL DU COMPTE =				1	21 82	
62	476	+	00009	O	ZS	0041			01	T			0	34 10	
									* TOTAL DU COMPTE =				0	34 10	
62	476	B	00073		ZL	0027			03	T			0	81 15	
									* TOTAL DU COMPTE =				0	81 15	
62	476	B	00202		ZS	0048			01	T			2	00 00	
									* TOTAL DU COMPTE =				2	00 00	
62	476	D	00190		AA	0009			03	T			0	07 73	
					AA	0013			02	T			0	06 10	
					ZL	0060			J	02	T		0	21 20	
					ZL	0060			K	03	T		0	84 82	
					ZS	0050			J	02	T		0	12 29	
					ZS	0050			K	01	T		0	24 59	
					ZS	0051			J	02	T		0	81 75	
					ZS	0051			K	01	T		0	81 76	
									* TOTAL DU COMPTE =				3	20 24	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE						
DEPT	COM	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	476	D	00248			AA	0028			02	P						0 11 40
							0029			02	P						0 11 90
							0012			01	T						1 00 20
							0035			02	T						0 20 13
							* TOTAL DU COMPTE =										
62	476	D	00301			ZL	0028			03	T						1 15 00
							0061			J	02	T					0 16 82
							0061			K	03	T					0 67 28
							0043			01	T						0 60 79
							0044			01	T						0 39 76
							0053			J	02	T					0 88 91
							0053			K	01	T					0 88 91
							0057			01	T						3 98 94
							* TOTAL DU COMPTE =										
62	476	D	00384	O		ZS	0052			J	02	T					0 31 39
							0052			K	01	T					0 31 39
							* TOTAL DU COMPTE =										
62	476	D	00439			ZL	0062			J	02	T					0 20 97
							0062			K	03	T					0 83 88
							* TOTAL DU COMPTE =										
62	476	D	00445			ZL	0026			03	T						0 26 21
							* TOTAL DU COMPTE =										
62	476	F	00107			AA	0010			03	T						0 18 80
							0011			02	T						0 11 70
							ZL	0029			03	T					0 80 00
							ZL	0030			03	T					0 84 00
							ZL	0031			03	T					0 90 00
							ZL	0032			03	T					3 21 01
							ZL	0057			J	02	T				1 17 52
							ZL	0057			K	03	T				2 35 04
							ZL	0058			J	02	T				0 67 26
							ZL	0058			K	03	T				2 69 02
							ZL	0059			J	02	T				1 19 98
							ZL	0059			K	03	T				4 79 91
							ZS	0038			01	T					1 62 69
							ZS	0039			01	T					0 46 73
							ZS	0045			01	T					1 86 97
							ZS	0046			01	T					0 38 22
ZS	0049			01	T					3 86 08							
ZS	0055			01	T					2 10 54							

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
			(1)													
62	476	F	00107		ZS	0056			01	T					290	21
									* TOTAL DU COMPTE =						32	15 68
62	476	L	00157	O	ZS	0054		J	02	T					087	33
					ZS	0054		K	01	T					087	33
									* TOTAL DU COMPTE =						174	66
									* TOTAL COMMUNE D' IZEL LES EQUERCHIN						53	83 23
62	639	F	00021		ZD	0049		J	02	T					168	64
					ZD	0049		K	03	T					042	16
									* TOTAL COMMUNE D' OPPY						2	10 80
62	680	F	00053		ZH	0112			03	T					482	20
									* TOTAL COMMUNE DE QUIERY LA MOTTE						482	20
									Parcelle total						79	51 50

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00024

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DES
FOURMIS.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

EARL DES FOURMIS

Madame, Monsieur BLANPAIN Audrey et
Marc

24 rue des fourmis
62134 LISBOURG

Réf. :62-23020

Réf. DRAAF : 25

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 17/01/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame Audrey BLANPAIN s'installe dans la l'EARL DES FOURMIS, sans apport de surfaces,
- elle remplit la condition de capacité professionnelle,
- elle est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- l'opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Cette prise de position sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/7

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													(1)	Ha	A
62	453	L	00066	O	ZC	0038		02	T				070	17	
* TOTAL DU COMPTE =												070	17		
62	453	L	00073		ZC	0036		02	T				487	06	
					ZD	0017		01	T				025	36	
					ZD	0018		01	T				085	72	
					ZD	0019		01	T				082	24	
* TOTAL DU COMPTE =												680	38		
* TOTAL COMMUNE D' HEZECQUES												1314		86	
62	519	B	00209		D	0241		01	T				043	95	
					D	0244		01	T				147	11	
					D	0245		01	T				023	34	
					D	0246		01	T				114	39	
					D	0249		01	T				041	11	
					D	0250		01	T				020	86	
					D	0251		01	T				022	41	
					D	0252		01	T				127	34	
					D	0266		04	P				101	53	
					D	0277		02	T				078	45	
					D	0280		02	T				045	40	
					D	0282		03	T				094	75	
					D	0363		02	T				026	70	
					D	0364		02	T				017	48	
					D	0569		02	T				027	52	
					D	0578		04	T				007	50	
					D	0579		03	T				019	64	
					D	0678		04	T				270	76	
					D	0715		02	P				107	17	
* TOTAL DU COMPTE =												1337	41		
62	519	B	00215	O	D	0287		01	T				062	10	
					D	0296		03	T				039	24	
* TOTAL DU COMPTE =												101	34		
62	519	B	00232	O	D	0379		02	T				050	14	
* TOTAL DU COMPTE =												050	14		
62	519	B	00366		D	0132		01	P				006	40	
					D	0134		01	J				007	77	
					D	0135	A	02	P				146	15	
					D	0137	J	01	P				074	14	
					D	0137	K	02	P				074	14	
					D	0281		03	T				056	30	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTD	Sub.Flec	CLASSE	Groupe Cadastre	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Ha	A Ca	
62	519	C	00006		D	0523			02	T			0	42	20
						0667			02	T			1	28	55
						* TOTAL DU COMPTE =							18	24	96
62	519	D	00341		D	0755			02	P			0	96	79
						0756			01	P			0	05	93
						* TOTAL DU COMPTE =							10	27	72
62	519	D	00370		D	0754			02	P			0	10	51
						0757			01	P			0	01	70
						* TOTAL DU COMPTE =							0	12	21
62	519	D	00430		D	0225			03	T			0	43	52
						0227			03	T			0	82	80
						0240			01	T			1	44	76
						0359			02	T			0	16	78
						0360			02	T			0	14	82
						* TOTAL DU COMPTE =							3	02	68
62	519	F	00051	O	D	0127			02	P			1	18	38
						* TOTAL DU COMPTE =							1	18	38
62	519	P	00171		D	0080			02	T			0	58	97
						0231			03	T			0	58	07
						0260			01	T			0	45	55
						0273			03	T			2	46	90
						0286			03	T			2	24	30
						0526			02	T			1	63	18
						0527			03	T			0	38	59
						0536			03	T			0	33	67
						0706		A	01	P			1	33	76
* TOTAL DU COMPTE =							10	02	99						
62	519	R	00053	O	A	0509			02	T			0	98	74
						0119			03	T			0	39	56
						0054			01	T			0	90	05
						0058			01	T			0	46	64
						* TOTAL DU COMPTE =							2	74	99
* TOTAL COMMUNE DE LISBOURG												64	70	94	
62	533	B	00076		A	0023			03	T			0	02	70
						0024			03	T			0	34	00
						* TOTAL DU COMPTE =							0	36	70

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Flec	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ca
62	533	P	00021			A 0005			03	T			04520	
						A 0006			03	T		03985		
						A 0012			03	T		02550		
						A 0013			03	T		03880		
						A 0017			03	T		03810		
						* TOTAL DU COMPTE =								
* TOTAL COMMUNE DE LUGY													22415	
62	843	B	00105			B 0007			03	T			08630	
						B 0011			03	T		01760		
						B 0012			03	T		01470		
						B 0100			03	T		04590		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	843	B	00133			B 0032			03	T			04190	
						B 0033			03	T		01240		
						B 0053			03	T		07684		
						B 0054			03	T		03844		
						B 0061			02	T		03580		
						B 0087			03	T		01160		
						B 0089			04	T		01280		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	843	B	00169			B 0594			J 02	T			06422	
						B 0594			K 03	T		06423		
* TOTAL DU COMPTE =												12845		
62	843	C	00004			B 0204			02	T			05360	
* TOTAL DU COMPTE =												05360		
62	843	C	00086	O		B 0026			03	T			01500	
						B 0586			03	T		02700		
* TOTAL DU COMPTE =												04200		
* TOTAL COMMUNE DE VERCHIN													61833	
Parcelle total												893213		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00025

Contrôle des structures - Rescrit - EARL
LEDENT.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

EARL LEDENT

Messieurs LEDENT Serge et Sébastien

11 route Nationale

62128 BOIRY-BECQUERELLE

Réf. :62-22563

Réf. DRAAF : 20

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 16/12/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur LEDENT Sébastien au sein de l'EARL LEDENT sans apport de superficie supplémentaire. Les parcelles exploitées par l'EARL LEDENT sont reprises en annexe.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/6

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22563**

Dénomination et commune du demandeur : **EARL LEDENT**

Madame, Messieurs LEDENT Hélène, Serge et Sébastien demeurant à **BOIRY-BECQUERELLE** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 76 ha 01 a 08 ca .

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO (3)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	SUA/Frac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ca
62	144	C	00054		ZK	0021			02	T			1,05	60
									* TOTAL DU COMPTE =			1,05	60	
62	144	C	00059	O	ZK	0003			01	T			3,15	90
					ZK	0005			J 01	T			6,50	00
					ZK	0005			K 02	T			1,30	40
					ZL	0005			J 01	T			3,58	00
					ZL	0005			K 03	T			0,94	00
					ZL	0045			02	T			1,17	20
					ZL	0047			01	T			0,02	00
					ZL	0056			01	T			0,03	80
									* TOTAL DU COMPTE =			16,71	30	
62	144	D	00100		ZL	0052			01	T			0,13	50
									* TOTAL DU COMPTE =			0,13	50	
62	144	D	00168	O	ZL	0063			01	T			0,56	20
									* TOTAL DU COMPTE =			0,56	20	
62	144	E	00005	O	B	0003			01	P			0,69	24
					ZK	0014			02	T			0,18	90
					ZK	0015			02	T			2,31	70
					ZK	0032			J 01	T			0,77	60
					ZK	0032			K 02	T			2,12	50
					ZK	0032			L 03	T			1,10	70
					ZK	0032			M 04	T			1,10	70
					ZL	0054			02	T			2,33	53

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Parc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	144	E	00005	O	ZL	0055			02	T			0,2433		
* TOTAL DU COMPTE =													1149,20		
62	144	L	00063		B	0411			02	P			0,0209		
					B	0413			02	P			0,0489		
					B	0435			01	J			0,3788		
					ZK	0010			J	02	T		0,5450		
					ZK	0264			04	T			0,1495		
					ZL	0048			01	T			0,0410		
					ZM	0047			02	T			0,1470		
* TOTAL DU COMPTE =													1,3311		
62	144	L	00086		ZK	0008			J	01	T		1,0400		
					ZK	0006			K	02	T		3,5580		
					ZK	0009			02	T			2,1310		
					ZK	0024			03	T			3,3880		
					ZK	0094			03	T			0,7410		
					ZK	0142			01	J			0,0111		
					ZK	0156			01	P			0,0875		
					ZK	0182			01	P			0,9601		
					ZL	0007			J	01	T		0,5854		
					ZL	0007			K	03	T		0,2928		
					ZL	0049			01	T			0,0410		
					ZL	0050			01	T			0,0330		
					ZL	0053			01	T			0,8134		
* TOTAL DU COMPTE =													13,8701		
62	144	L	00117		ZK	0022			02	T			0,8080		
					ZK	0023			02	T			0,4040		
* TOTAL DU COMPTE =													1,0120		
62	144	S	00021		ZL	0051			01	T			0,1270		
* TOTAL DU COMPTE =													0,1270		
62	144	S	00044	O	ZM	0010			02	T			2,7080		
					ZM	0011			02	T			0,4050		
					ZM	0013			02	T			0,5130		
* TOTAL DU COMPTE =													3,6280		
62	144	V	00020		ZK	0025			J	02	T		0,0540		
					ZK	0025			K	03	T		1,8000		
					ZK	0212			A	02	T		0,4470		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFI	SECTION	NUMERO PLAN	BTIC	Sub-Fisc	CLASSE	Surface Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	144	V	00020		ZK	0212		B	01	P			0,45,72			
																* TOTAL DU COMPTE = 275,82
																* TOTAL COMMUNE DE BOIRY BECQUERELLE 5248,24
62	392	B	00082		ZD	0081			01	T			1,14,40			
																* TOTAL DU COMPTE = 114,40
62	392	L	00109		ZD	0082			01	T			0,75,10			
					ZD	0083			01	T			1,71,00			
																* TOTAL DU COMPTE = 246,10
																* TOTAL COMMUNE DE GUEMAPPE 360,50
62	428	L	00101		ZK	0011		J	03	T			1,53,21			
					ZK	0011		K	04	T			0,38,30			
																* TOTAL DU COMPTE = 191,51
62	428	L	00107		ZK	0012		J	03	T			0,88,42			
					ZK	0012		K	04	T			0,29,48			
																* TOTAL DU COMPTE = 117,90
62	428	L	00120		ZK	0013		J	02	T			0,32,70			
					ZK	0013		K	03	T			0,65,40			
																* TOTAL DU COMPTE = 098,10
																* TOTAL COMMUNE D' HENIN SUR COJEUL 407,51
62	611	L	00125		ZB	0022		J	02	T			0,32,96			
					ZB	0022		K	03	T			0,65,94			
					ZB	0023			03	T			0,20,20			
																* TOTAL COMMUNE DE NEUVILLE VITASSE 119,10
62	873	B	00090	O	ZR	0033			02	T			1,01,44			
																* TOTAL DU COMPTE = 101,44
62	873	L	00170		ZP	0033			03	P			0,03,18			
					ZP	0034			03	T			0,87,52			
					ZP	0035			02	T			0,36,20			
																* TOTAL DU COMPTE = 126,90

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE									
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca					
																10				
62	873	L	00171		ZH	0012			02	P			076	20						
						0021			03	P			030	30						
						0001			02	T			309	34						
						0028			01	T			188	48						
						0029			01	T			016	97						
						0030			J 01	T			153	68						
						0030			K 02	T			076	84						
						0031			J 01	T			107	37						
						0031			K 02	T			107	37						
						0032			J 01	T			040	12						
						0032			K 02	T			080	23						
						* TOTAL DU COMPTE =												1196	90	
						62	873	L	00178		ZR	0034			02	T			040	49
* TOTAL DU COMPTE =												040	49							
* TOTAL COMMUNE DE WANCOURT													1465	73						
Parcelle total													7601	08						
Total R.C. des terres taxées																				

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00026

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC
HEUMEZ.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-22553
Réf. DRAAF : 19

GAEC HEUMEZ

Messieurs, Madame HEUMEZ Cécile, Alain,
Nicolas

49 rue du bas loquin

62850 HAUT LOQUIN

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 14/12/22, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de l'EARL HEUMEZ en GAEC HEUMEZ et en l'installation de Monsieur HEUMEZ Nicolas au sein du GAEC HEUMEZ sans apport de surface supplémentaire. Les parcelles exploitées sont reprises en annexe.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera notifiée aux preneurs en place concernés par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/10

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22553**

GAEC HEUMEZ à HAUT LOQUIN a déposé un rescrit pour : 154 ha 79 a 85 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
ALETTES	BO178	ha 43 a 05 ca
	BN172	ha 77 a 11 ca
ALQUINES	A271	ha 25 a 45 ca
HAUT LOQUIN	A335	ha 2 a 55 ca
	C55	ha 12 a 90 ca
	C56	ha 12 a 80 ca
	C58	ha 34 a 80 ca
	C59	ha 19 a 90 ca
	C60	ha 9 a 20 ca
	C61	1 ha 39 a 00 ca
	C77	2 ha 10 a 15 ca
	C321	ha 3 a 29 ca
	C145	ha 55 a 25 ca
ESCOEUILLES	C460	1 ha 39 a 50 ca
	C277	ha 31 a 30 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	RTO	Sub. Rec	CLASSE	Groupes	AMT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	021	C	00063			A	0133		03	T			105	15	
						A	0234		02	P			065	11	
* TOTAL DU COMPTE =												170	26		
62	021	L	00103			A	0136		J	02	T		433	34	
						A	0136		K	03	T		433	33	
						A	0136		L	04	T		433	33	
						A	0162		03	P		046	70		
						B	0177		02	P		189	48		
						B	0183		03	P		159	40		
						B	0184		03	P		084	15		
* TOTAL DU COMPTE =												1779	73		
* TOTAL COMMUNE D' ALETTE												1949	99		
62	024	B	00194			A	0045		02	P			088	50	
						A	0047		03	P		017	90		
* TOTAL DU COMPTE =												108	40		
62	024	C	00099			ZA	0026		03	T			010	06	
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	024	C	00166			ZA	0036		J	01	T		062	75	
						ZA	0036		K	02	T		020	91	
* TOTAL DU COMPTE =												083	66		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	024	E	00043		ZA	0053			04	T					03351	
									* TOTAL DU COMPTE =					03351		
62	024	H	00043		ZA	0050			04	T					02991	
									* TOTAL DU COMPTE =					02991		
62	024	H	00045		A	0271			03	T					02545	
					ZA	0020			03	T					02538	
					ZA	0021			03	T					08847	
					ZA	0024			03	T					03036	
					ZA	0052			04	T					03709	
					ZA	0054			04	T					04763	
					ZA	0086			01	T					02580	
					ZB	0022			03	T					12427	
									* TOTAL DU COMPTE =					40545		
62	024	H	00076		C	0218			01	P					04770	
									* TOTAL DU COMPTE =					04770		
62	024	H	00080		ZA	0019			J	03 T					16482	
					ZA	0019			K	04 T					16482	
					ZA	0047				04 T					09039	
					ZB	0016			J	02 T					08731	
					ZB	0016			K	03 T					08731	
									* TOTAL DU COMPTE =					59465		
62	024	R	00046	O	A	0812			01	T					00757	
									* TOTAL DU COMPTE =					00757		
62	024	R	00087	O	A	0122			01	T					02210	
					A	0189			01	T					05700	
					A	0255		A	03	P					16422	
					A	0258			03	P					05520	
					A	0259			03	P					03115	
					A	0701			01	T					01060	
					A	0702			01	T					01470	
					A	0813			01	T					12393	
					B	0464			03	P					03966	
									* TOTAL DU COMPTE =					51856		
62	024	T	00057	O	ZA	0027			J	02 T					02366	
					ZA	0027			K	03 T					04733	
					ZB	0081				02 P					10775	
									* TOTAL DU COMPTE =					17874		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Flec	CLASSE	GRANDE	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)													
62	024	T	00087		ZA	0028			03	T						01801
									* TOTAL DU COMPTE =							01801
62	024	V	00031	O	ZA	0012			J 02	T						02200
									* TOTAL DU COMPTE =							02200
62	024	W	00018		ZA	0029			03	T						12445
									* TOTAL DU COMPTE =							12445
									* TOTAL COMMUNE D'ALQUINES							218057
62	055	+	00020		C	0198			02	P						03660
									* TOTAL DU COMPTE =							03660
62	055	H	00054		C	0192			J 01	P						08430
					C	0192			K 02	P						08430
					C	0197			J 02	P						05335
					C	0197			K 03	P						05335
									* TOTAL DU COMPTE =							27530
									* TOTAL COMMUNE D'AUDREHEM							31190
62	419	+	00006		A	0165			02	T						01330
									* TOTAL DU COMPTE =							01330
62	419	+	00011		A	0322			A 02	P						10868
									* TOTAL DU COMPTE =							10868
62	419	B	00077		C	0033			05	T						01680
									* TOTAL DU COMPTE =							01680
62	419	C	00070		B	0031			03	T						03730
					B	0080			03	T						10060
					B	0085			J 03	T						03430
					B	0065			K 04	T						01715
					B	0066			J 03	T						01815
					B	0066			K 04	T						01815
					B	0087			J 03	T						01882
					B	0067			K 04	T						01883
					C	0011			05	T						01735

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTD	Sub-Flec	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
				(1)											
62	419	C	00070		C	0013			05	T					02730
									* TOTAL DU COMPTE =						30795
62	419	C	00077		B	0208			05	T					08910
					B	0209		J	02	T					13413
					B	0209		K	04	T					26825
					B	0209		L	05	T					26828
					B	0210			05	T					04480
					C	0131			04	P					06930
					C	0146			05	T					07620
									* TOTAL DU COMPTE =						95004
62	419	C	00109		A	0221			01	P					02770
					A	0284			02	P					06640
					A	0291			04	P					00460
					A	0340			01	P					00696
					A	0387			02	P					03093
									* TOTAL DU COMPTE =						13659
62	419	D	00018	O	C	0117			05	T					02050
					C	0331			04	T					08080
									* TOTAL DU COMPTE =						10110
62	419	D	00075		B	0151			04	T					04850
					B	0159			05	T					04355
					B	0188			02	T					03600
					B	0189			02	T					03583
					C	0035			05	T					02605
					C	0036			05	T					02870
					C	0084			05	T					01430
					C	0196			04	T					02880
					C	0197			04	T					02900
					C	0198		A	04	T					03697
					C	0215			03	T					04680
					C	0216			03	T					01330
									* TOTAL DU COMPTE =						38780
62	419	D	00098	O	C	0272		J	04	T					07752
					C	0272		K	05	T					07753
									* TOTAL DU COMPTE =						15505
62	419	H	00025		A	0246			01	J					00740
					A	0324		A	01	P					01216
									* TOTAL DU COMPTE =						01956

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fiac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Ha.	A	Ca
62	419	H	00027			B 0008			05	T			012	15	
						C 0019			05	T			027	85	
						C 0047			05	T			040	70	
						C 0076			04	T			065	55	
						C 0195			04	T			027	50	
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	419	H	00029			A 0282			02	P			032	60	
						A 0385		A 01	J			008	44		
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	419	H	00045			A 0358			01	P			019	79	
* TOTAL DU COMPTE =												019	79		
62	419	H	00049			A 0300			03	T			020	70	
						A 0304			03	T			051	35	
						B 0128			01	J			076	32	
						B 0303		J 03	T			057	38		
						B 0303		K 04	T			057	39		
						C 0077			04	T			210	15	
						C 0129			05	T			102	80	
						C 0130			05	T			048	60	
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	419	H	00050			A 0201		J 03	P				100	74	
						A 0201		K 04	P			050	36		
						A 0202		J 02	T			147	67		
						A 0202		K 03	T			073	83		
						A 0215		J 01	P			036	32		
						A 0215		K 02	P			108	98		
						A 0217			02	P			100	40	
						A 0219			02	P			055	80	
						A 0287			03	P			062	70	
						A 0288			04	P			035	65	
						A 0312		J 03	P				142	92	
						A 0312		K 04	P				142	93	
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	419	H	00051			A 0001			05	T			029	60	
						A 0075			04	T			004	30	
						B 0300			01	T			049	90	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE								
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha						
													(1)	A	Ca				
62	419	H	00051			C 0037			05	T			01930						
						C 0038			05	T			03550						
						C 0039			05	T			06970						
						C 0040			05	T			04880						
						C 0041			05	T			01990						
						C 0042			05	T			03550						
						C 0046			05	T			03330						
						C 0201			J 03	T			05692						
						C 0201			K 04	T			05693						
						C 0202			05	T			01980						
						C 0237			05	T			09015						
						C 0353			03	P			00165						
						* TOTAL DU COMPTE =												57125	
						62	419	H	00052			A 0256			04	P			01640
B 0120			01	T									04760						
B 0121			01	T									02010						
B 0279			02	P									02825						
B 0280			02	P									02945						
B 0301			04	P									10630						
C 0108			05	T									03710						
* TOTAL DU COMPTE =												28520							
62	419	L	00042			B 0361			05	T			15940						
						B 0363			05	T			01991						
* TOTAL DU COMPTE =												17931							
62	419	R	00015	O		B 0153			04	T			02360						
						B 0154			04	T			08110						
						C 0083			05	T			02865						
						C 0200			03	T			06500						
* TOTAL DU COMPTE =												19835							
62	419	T	00020	O		B 0204			J 03	T			20147						
						B 0204			K 04	T			20146						
* TOTAL DU COMPTE =												40293							
62	419	T	00021	O		B 0156			05	T			03645						
						B 0200			J 03	T			12787						
						B 0200			K 04	T			12787						
* TOTAL DU COMPTE =												29219							
62	419	T	00024			C 0115			05	T			09650						
* TOTAL DU COMPTE =												09650							

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Ha	A	Ca
62	419	W	00009			A 0296			02	P			048	15	
						B 0074			03	P			084	25	
						B 0077			03	T			025	95	
						C 0012			05	T			018	30	
						C 0014			05	T			029	80	
						C 0172			04	T			013	40	
						C 0278			05	T			073	55	
						C 0288			05	T			023	40	
						C 0289			02	T			076	65	
						C 0290			05	T			022	75	
						* TOTAL DU COMPTE =									
* TOTAL COMMUNE D'HAUT LOQUIN												655	627		
62	478	+	00009			A 0069			02	T			008	60	
						A 0090			02	T			017	70	
						A 0102			02	T			063	80	
						A 0251			01	P			025	05	
						A 0289			02	T			064	20	
						A 0291			03	T			080	60	
						A 0312			03	T			010	50	
						A 0314			03	T			012	20	
						A 0331			01	P			088	70	
						A 0332			02	P			032	90	
* TOTAL DU COMPTE =												404	25		
62	478	H	00021			A 0131			01	T			007	20	
						A 0148			01	T			014	60	
						A 0205			03	T			017	00	
						A 0288			02	P			055	30	
						B 0023			03	T			018	00	
						* TOTAL DU COMPTE =									
* TOTAL COMMUNE DE JOURNY												516	35		
62	678	B	00004	O		A 0170			03	T			183	10	
						B 0002			03	T			122	00	
						B 0239			04	T			004	50	
						E 0036			01	P			116	10	
						E 0037			02	P			037	50	
						E 0038			02	P			006	30	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE							
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Flec	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca		
																(T)	
62	678	B	00004	O		E 0055			01	P				06275			
						E 0056			03	P			08215				
						E 0066			04	P			11685				
						E 0069			03	T			08750				
						E 0070			03	T			15730				
						E 0071			04	T			04620				
						E 0074			03	T			15320				
						E 0080			04	T			10310				
						E 0244			02	P			27610				
						E 0245			02	P			00880				
						E 0246			01	P			03450				
						E 0247			01	P			07160				
						E 0248			02	T			11610				
						E 0249			02	P			10840				
						E 0250			01	T			10620				
						E 0254			02	J			POTAG	01110			
						E 0256			03	P			01800				
						E 0258			01	P			04390				
						E 0259			02	P			08150				
						E 0260			03	T			15500				
						E 0261			03	T			25070				
						E 0264			01	P			10340				
						E 0265			01	P			12950				
* TOTAL DU COMPTE =												279135					
62	678	H	00052			E 0057			04	P			08095				
						* TOTAL DU COMPTE =											
* TOTAL COMMUNE DE QUESQUES												287230					
62	692	B	00088	O		C 0212			05	T			00160				
						* TOTAL DU COMPTE =											
62	692	C	00072			C 0365			04	T			07449				
						* TOTAL DU COMPTE =											
62	692	D	00099			B 0205			L 03	P			02000				
						* TOTAL DU COMPTE =											
62	692	G	00060	O		B 0184			05	T			07330				
						C 188			* TOTAL DU COMPTE =								
62	692	H	00047			C 0207			04	T			01660				
						C 0208			04	T		01920					
						C 0209			04	T		00030					
						C 0211					06720						
						C 0213					00630						
* TOTAL COMMUNE DE REBERGUES																	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00027

Contrôle des structures - Rescrit - GOUBET
Maxime.odt

12/01/23



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Monsieur GOUBET Maxime
21 rue de Péronne
62124 METZ-EN-COUTURE

Réf. :62-23013
Réf. DRAAF : 23

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 12/01/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 1 ha 06 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Cette prise de position sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a crossbar and a flourish extending to the right.

Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23013**

Monsieur GOUBET Maxime à METZ-EN-COUTURE a déposé un rescrit pour : 1 ha 06 a 00 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
METZ-EN-COUTURE	ZE 0092	ha 24 a 30 ca
	ZE 0093	ha 50 a 30 ca
	ZE 0095	ha 52 a 40 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-02-23-00028

Contrôle des structures - Retrait de décision -
SCEA SAINT HUBERT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service d'économie agricole
Réf. : SP/62-22586
RÉF DRAAF : 52**

SCEA SAINT HUBERT
Madame, Monsieur SAMIER Isabelle,
Jérôme
La Fabrique – 1 rue Nationale
62147 GRAINCOURT LES
HAVRINCOURT

**Arrêté préfectoral portant retrait de décision relatif à une demande d'autorisation préalable
d'exploiter**

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu l'article L. 242-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Hauts-de-France ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la SCEA SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme dont le siège d'exploitation se situe à GRAINCOURT LES HAVRINCOURT pour les parcelles listées en annexe sises sur le territoire des communes de ANNEUX, BOURLON, BUISSY, CAGNICOURT, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HENDECOURT-LES-CAGNICOURT, MOEUVRES, RIENCOURT-LES-CAGNICOURT, SAINS-LES-MARQUION d'une superficie totale de 229,3678 hectares (ha) , enregistrée complète le 1^{er} décembre 2022 ;

Vu la décision de non-soumission à autorisation préalable d'exploiter en date du 4 janvier 2023 ;

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Vu le courrier contradictoire adressé le 30 janvier 2023 à la SCEA SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme ;

Vu l'absence de réponse au courrier contradictoire en date du 14 février 2023 de la SCEA SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme ;

Considérant que la décision de non-soumission à autorisation préalable d'exploiter est illégale compte tenu que l'opération envisagée ne résulte pas d'une transformation régulière d'une société au regard de l'article 1844-3 du code civil. En effet la SCEA SAINT HUBERT est une personne morale nouvellement créée à l'occasion de cette opération ;

Considérant qu'au titre de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, le schéma directeur régional des exploitations agricoles Hauts-de-France soumet à autorisation les installations, les agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles lorsque la superficie totale qu'il est envisagé de mettre en valeur excède les 70 ha ;

Considérant que la demande d'autorisation préalable d'exploiter de SCEA SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme est, par conséquent, soumise à autorisation ;

Considérant que conformément à l'article L. 242-1 du code des relations entre le public et l'administration l'administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que si elle est illégale et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision. ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

la décision non-soumise à autorisation préalable d'exploiter en date du 4 janvier 2023, autorisant la SCEA SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme à exploiter les parcelles listées en annexe sises sur le territoire des communes de ANNEUX, BOURLON, BUISSY, CAGNICOURT, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HENDECOURT-LES-CAGNICOURT, MOEUVRES, RIENCOURT-LES-CAGNICOURT, SAINS-LES-MARQUION d'une superficie totale de 229,3678 ha, provenant de l'exploitation de l'EARL SAINT HUBERT représentée par Madame SAMIER Isabelle et Monsieur SAMIER Jérôme est retirée.

Article 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- en déposant un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles), par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions sous-mentionnées.
- directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/5

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 23 février 2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La cheffe adjointe du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises



Juliette ASPAR

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n°62-22523 -

Commune	Réf. cadastrale	Contenance	Propriétaires
Cagnicourt	ZD24	1,223	Beaucamps Pauline
Cagnicourt	ZD25	0,451	Beaucamps Pauline
Cagnicourt	ZB10	4,347	Bernard Philippe et Pagniez Annie
Cagnicourt	ZL19	0,462	Camier Guy
Buissy	ZL119	9,9736	Cannesson Christian et Samier Jerome
Graincourt-les-havrincourt	ZS54	0,489	CCAS Cambrai
Graincourt-les-havrincourt	ZR32	0,899	Commune de Graincourt-les-havrincourt
Graincourt-les-havrincourt	ZR33	0,271	Commune de Graincourt-les-havrincourt
Moeuvres	ZK24	0,306	Commune de Moeuvres
Cagnicourt	ZL11	0,011	Coureur Alfred
Cagnicourt	ZL60	0,087	Decaudin Maurice et Widera Josepha
Moeuvres	ZK17	0,0305	Dubois Etienne
Moeuvres	ZK31	0,1022	Dubois Etienne
Moeuvres	ZK32	0,2728	Dubois Etienne
Moeuvres	ZK33	0,3219	Dubois Etienne
Moeuvres	ZK34	0,309	Dubois Etienne
Bourlon	ZN157	4,2069	Dubois Etienne
Bourlon	ZN158	0,1396	Dubois Etienne
Bourlon	ZN159	0,7174	Dubois Etienne
Bourlon	ZN160	1,392	Dubois Etienne
Moeuvres	ZK25	0,2959	Dupres Marc
Moeuvres	ZK21	1,188	GFA de la fabrique
Moeuvres	ZK28	7,6192	GFA de la fabrique
Moeuvres	ZK29	16,2503	GFA de la fabrique
Moeuvres	ZL20	0,7644	GFA de la fabrique
Anneux	ZA210	0,618	GFA de la fabrique
Anneux	ZA211	4,8	GFA de la fabrique
Anneux	ZA213	0,239	GFA de la fabrique
Anneux	ZA214	0,116	GFA de la fabrique
Bourlon	ZN63	0,352	GFA de la fabrique
Bourlon	ZN126	2,537	GFA de la fabrique
Bourlon	ZN127	0,031	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR48	4,289	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR49	0,783	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR50	2,588	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR53	12,033	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR55	9,089	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZR57	4,29	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZS50	5,925	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZS52	0,452	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZS127	0,5875	GFA de la fabrique
Graincourt-les-havrincourt	ZS133	6,5117	GFA de la fabrique
Bourlon	ZP54	1,624	Guerie Eric
Bourlon	ZP57	0,343	Guerie Eric
Cagnicourt	ZD5	0,14	Havransart Jean-Marie et Sergeant Annie
Moeuvres	ZK23	0,4104	Hombert Catherine
Moeuvres	ZK30	1,6789	Hombert Catherine
Bourlon	ZN161	1,6075	Hombert Catherine
Bourlon	ZN162	1,1066	Hombert Catherine
Bourlon	ZO16	1,1868	Hombert France
Bourlon	ZO18	0,6692	Hombert France
Bourlon	ZO17	2,264	Hombert Maryvonne
Anneux	ZA212	1,884	Indivision Chassin de Kergommeaux
Graincourt-les-havrincourt	ZR56	10,466	Indivision Chassin de Kergommeaux
Cagnicourt	ZH9	0,415	Indivision Jourdiere
Bourlon	ZP56	1,797	Indivision Laguillier
Moeuvres	ZK22	0,2574	Indivision MAYEUX
Cagnicourt	ZL80	14,88	Indivision Pagniez
Moeuvres	ZK20	1,5658	Labilloy Jean-Francois
Graincourt-les-havrincourt	ZR38	0,679	Leduc Marie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Cagnicourt	ZK1	2,188	Moronval Lemaire Marie-Noëlle et Moronvalle Philippe
Cagnicourt	ZL61	0,226	Marquaille Isabelle
Cagnicourt	ZB17	2,832	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZB28	0,188	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZD41	3,411	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZE5	0,549	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZE69	0,357	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZI47	1,014	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZK6	1,863	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL7	0,085	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL8	0,34	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL9	1,369	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL10	0,456	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL12	10,69	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL20	1,056	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL23	0,889	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZL59	2,3755	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Hendecourt-les-cagnicourt	ZD100	1,062	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Hendecourt-les-cagnicourt	ZD101	0,383	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Hendecourt-les-cagnicourt	ZE67	0,108	Marquaille Isabelle et Marquaille Raymond
Cagnicourt	ZH44	2,155	Marquaille Isabelle et Samier Jérôme
Cagnicourt	ZL18	3,161	Marquaille Isabelle et Samier Jérôme
Moeuvres	ZK35	0,7233	Panien Thérèse
Riencourt-les-cagnicourt	ZH23	1,007	Randoux Edouard et Randoux Luc
Anneux	ZA191	2,226	SAMIER Jérôme
Sains-les-Marquion	ZC56	2,033	SAMIER Jérôme
Sains-les-Marquion	ZC57	0,82	SAMIER Jérôme
Sains-les-Marquion	ZC58	1,019	SAMIER Jérôme
Moeuvres	ZK18	0,7503	SAMIER Jérôme
Moeuvres	ZK19	1,2084	SAMIER Jérôme
Moeuvres	ZK26	0,3298	SAMIER Jérôme
Moeuvres	ZK27	0,179	SAMIER Jérôme
Bourlon	ZN125	0,09	SAMIER Jérôme
Bourlon	ZP55	1,19	SAMIER Jérôme
Bourlon	ZT47	4	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZP9	0,278	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZP10	0,065	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZP30	0,51	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZP31	1,49	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR37	0,527	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR39	0,602	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR40	0,863	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR41	1,284	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR42	1,358	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR51	13,115	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZR52	4,473	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZS53	0,589	SAMIER Jérôme
Graincourt-les-havrincourt	ZW7	1,535	SAMIER Jérôme
	Superficie totale	229,3678	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

